

Terrasse 2021

NEMRUT

Terrasse estivale ■

du 01/03/2021 au 31/12/2021

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 00h30

Commentaire : **des espaces de sécurité libres de tout obstacle devront être respectés : 0,50 m entre la chaussée et la terrasse et 2 m entre la terrasse et la façade de l'établissement.**

Terrasse hivernale ▨

du 01/01/2021 au 28/02/2021 et du 01/11/2021 au 31/12/2021

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 21h00

(jusqu'à 22h00 pendant la période de l'opération Strasbourg Capitale de Noël)

Equipements autorisés : Porte Menu

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Surface autorisée en été : 15 m² | Surface autorisée en hiver : 15 m²

